

Panorama des actions menées depuis 2014



Une convention pour la gestion des milieux naturels et des espèces

Le site Natura 2000 des pelouses de la Barbarie héberge des milieux naturels (pelouses, prairies humides, marais et forêts) et des espèces devenues rares à l'échelle européenne. Le principal enjeu sur ce site est de conserver la mosaïque d'habitats naturels et notamment d'assurer le maintien des pelouses sèches, sources d'une grande richesse écologique. Ces milieux ont fortement régressé dans la deuxième moitié du XX^e siècle du fait de leur mise en culture et de leur abandon. La disparition des activités de pâturage a conduit à l'embroussaillage et à la colonisation par les résineux. Pour éviter la disparition de cette exceptionnelle végétation, des travaux de gestion sont nécessaires : débroussaillage, abattage, fauche, pâturage, etc.

Une convention de gestion signée entre un propriétaire privé et le Conservatoire d'espaces naturels a permis de lancer un chantier de réouverture des pelouses en 2013. Depuis 3 ans, 1,4 hectares d'habitats naturels ont été restaurés. Cette surface peut paraître relativement modeste au regard de la superficie du site, cependant ces opérations sont bénéfiques notamment pour certaines espèces cibles comme l'Azuré du serpolet ou l'Ophrys araignée.

Afin d'encourager les propriétaires ou exploitants à maintenir, entretenir ou restaurer ces habitats, des contrats Natura 2000 sont proposés pour aider au financement des travaux.

+ Contrats Natura 2000

Ce sont des outils financiers mis à disposition des propriétaires et ayants-droit de parcelles concernées par un site Natura 2000. Ils permettent d'engager des travaux en faveur de la biodiversité. Les coûts induits par ces travaux sont cofinancés par l'Europe et l'État.

Leur signature permet également de bénéficier d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Sensibiliser les habitants du territoire

La sensibilisation de la population locale est primordiale pour la préservation de sites naturels. En juillet 2015, petits et grands ont ainsi été invités à découvrir les milieux naturels et la biodiversité de la Barbarie à l'occasion d'une sortie nature organisée par le Conservatoire d'espaces naturels. Les sept participants ont exploré les pelouses et marais. Au programme : présentation du site et de la démarche Natura 2000, découverte des habitats remarquables et des moyens de gestion pour préserver les espèces et leurs milieux de vie.

Actions et résultats

2015 en chiffres

0,7 HECTARES
DE TRAVAUX ÉCOLOGIQUES



1
LETTRE
D'INFORMATION
INFOSITE

2 PROJETS SOUMIS
À ÉVALUATION
D'INCIDENCES

L'évaluation des incidences : anticiper pour mieux préserver

Sur un site Natura 2000, l'objectif est de concilier activités humaines et préservation de la biodiversité. Les évaluations d'incidences Natura 2000 sont là pour que chacun réfléchisse sur la façon de réaliser des travaux, des aménagements, une manifestation sportive... pour en diminuer les impacts et ainsi préserver les habitats et les espèces d'intérêts communautaire. Chaque porteur de projet peut savoir s'il est ou non concerné par l'évaluation des incidences Natura 2000 en consultant les trois listes (une liste nationale et deux listes locales) recensant les projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 sur :

www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Nature-Foret-et-Chasse/Natura-2000/Evaluation-des-incidences-Natura-2000

+ Focus sur la deuxième liste locale

Sur le site Natura 2000 des Pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres, ces projets sont soumis à une évaluation des incidences :

- La création de voies forestières permettant le passage des grumiers
- La création de places de dépôt de bois nécessitant la stabilisation du sol
- Les premiers boisements au-dessus d'une superficie de boisement ou de plantation de 0,5 ha
- Les défrichements dans un massif boisé dont la superficie est comprise entre 0,01 ha et le seuil mentionné dans le Code forestier
- Les installations et remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau dont la surface soustraite est supérieure à 0,02 ha
- La création de plans d'eau d'une superficie supérieure à 0,05 ha
- L'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation et remblais de zones humides ou de marais dont la surface est supérieure à 0,01 ha
- La création de chemins ou sentiers pédestre, cycliste ou équestre

Vous avez un projet en site Natura 2000, vous êtes soumis à l'évaluation des incidences ? Contactez le Conservatoire d'espaces naturels, il vous expliquera les démarches à suivre et vous accompagnera dans votre projet.

Un périmètre qui évolue...

Au cours de l'élaboration du document d'objectifs, les membres du comité de pilotage ont validé l'intérêt d'étendre le périmètre, afin de :

- ajuster le contour du site sur le parcellaire cadastral
- intégrer des pelouses d'intérêt écologique prioritaire
- exclure les parcelles cultivées et la zone de moto-cross

Le site Natura 2000 couvre désormais une superficie de 105 hectares (69 hectares initialement).

Approuvé par la commune de Savigny-sur-Ardres et l'État, l'extension a été validée par la commission européenne et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne fin décembre 2015. Des contrats sont désormais possibles sur ces nouvelles surfaces.



--- Ancien périmètre Natura 2000
— Nouveau périmètre Natura 2000

Quelques habitants du site...

Le lézard des souches ou agile

C'est un lézard massif pouvant mesurer jusqu'à 23 cm de long. Il est assez facile de reconnaître les adultes grâce aux traits blancs parallèles et interrompus sur le dos rappelant le marquage au sol des routes. Par ailleurs, le mâle se distingue de la femelle par la coloration verte de ses flancs.



Il fréquente les endroits secs comme les lisières de forêts ou les pelouses. Comme son nom l'indique, ce lézard vit à proximité des souches où il trouve un abri et une source de chaleur pour augmenter sa température. En effet, les reptiles sont incapables de maintenir une température interne constante, ils doivent utiliser les sources de réchauffement ou de refroidissement du milieu extérieur pour maintenir leur organisme à une température idéale. On dit qu'ils sont hétéothermes.

Laiteron des marais

Le Laiteron des marais est une plante vivace pouvant atteindre jusqu'à 3 mètres de haut. On la reconnaît facilement à ses fleurs jaunes, ses feuilles en forme de fer de lance, sa tige poilue au sommet mais dépourvue de poils à la base. On rencontre cette espèce dans les zones humides et surtout dans les hautes herbes en lisière de forêt. Très rare, le Laiteron des marais est protégé en Champagne-Ardenne.



Natura 2000, qui contacter ?

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne se tient à votre disposition pour toute question concernant les procédures inhérentes à Natura 2000 sur ce territoire.



CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Antenne Marne - 30 Chaussée du Port - CS 50 423
51 035 Châlons-en-Champagne Cedex
tél. 03 26 69 12 39
mél. : secretariat@cen-champagne-ardenne.org

Site Natura 2000 n° FR2100262

Responsable de publication : M. le Préfet de la Marne

Directeur de rédaction : P. Pinon-Guérin

Rédaction : CenCA

Conception graphique : Piment Noir

Crédits photos : J.-B. Rougemont, E. Gaillard, Henry Hemming (CC), L. Gizart, N. Hélicas, J. Wendling, A. Sauvage, J.-P. Couasné, R. Leconte



Impression : Imprimerie Félix - 08400 Vouziers
200 exemplaires - Mars 2016

DDT

Direction
Départementale
des Territoires
de la Marne

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MARNE

40, boulevard Anatole France
51022 Châlons-en-Champagne
Mail : ddt-seep@marne.gouv.fr

Bulletin réalisé avec
le soutien financier de :



PRÉFET
DE LA RÉGION
ALSACE-CHAMPAGNE-
ARDENNE-LORRAINE



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Ce bulletin d'information est
cofinancé par l'Union européenne.
Fonds européen agricole pour le
développement rural : l'Europe
investit dans les zones rurales.

INfo site

Bulletin d'information Natura 2000

n° 5 - Mars 2016

Pelouses de la Barbarie à Savigny-sur-Ardres - Marne



Machaon

Ophrys araignée

Avant-propos

Ce cinquième bulletin d'information du site Natura 2000 s'inscrit dans une logique d'animation et de concertation qui suit l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB).

Début 2014, la Direction départementale des territoires (DDT) de la Marne a désigné le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne pour animer et mettre en œuvre les actions préconisées sur ce vaste site de 105 hectares pour 3 ans.

Ce bulletin est l'occasion de vous présenter les actions réalisées ces dernières années et de vous faire connaître quelques espèces qui vivent à côté de chez vous.

**Pour toute question concernant
Natura 2000, n'hésitez pas à contacter
le Conservatoire.**



Azuré du serpolet

